Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

Accompagnement des entreprises impactées par le Coronavirus COVID-19

La direction générale des entreprises du ministère de l'économie et des finances propose aux entreprises qui rencontreraient des difficultés sérieuses des mesures de soutien, au cas par cas.



- Le report d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts) ;
- Le cas échéant, un plan d'étalement de créances avec l'appui de l'Etat et de la Banque de France ;
- L'obtention ou maintien d'un crédit bancaire via Bpifrance, qui se portera garant de tous les prêts de trésorerie dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie;
- Le financement des salariés par le mécanisme de chômage partiel ;
- L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs ;

Infos pratiques

Les différents interlocuteurs des entreprises peuvent aider les entreprises dans leurs démarches concernant :

- le report des échéances sociales et / ou fiscales (URSSAF, impôts),
- le cas échéant, l'analyse de la situation et une proposition de plan d'étalement des créances, avec l'appui de l'Etat et de la Banque de France,
- l'obtention ou le maintien d'un crédit bancaire via Bpifrance,
- le financement des salariés par le mécanisme de chômage partiel,
- le traitement d'un conflit avec les clients ou les fournisseurs.

Liens utiles
Ministères du Travail et des Solidarités et de la Santé : questions-réponses plus spécifiquement destinées aux salari...
Contact

Chaque entreprise peut être accompagnée dans ses démarches par:

- **le référent unique de la DIRECCTE de la région Île-de-France** : idf.continuite-eco@direccte.gouv.fr, 06 10 52 83 5
- **le référent unique des Chambres de commerce et d'industrie** : au niveau national : n.ruiz@ccifrance.fr, 01.44.45.38.62, pour l'Ile-de-France : farmagnac@cci-paris-idf.fr, 01.55.65.46.36
- **le référent unique des Chambres de métiers et d'artisanat** : au niveau ,national : cohin@cma-france.fr, 01.44.43.43.85 pour l'Ile de France : se@cma-paris.fr 01.53.33.5